

En savoir plus sur la biodiversité:
www.healthbelgium.be



Pour en savoir plus sur les espèces invasives en Belgique:
attpf/iaas.biodiversity.be



Rédaction:
Etienne Banquet (Fédération Belge de la Biodiversité)

Avec la collaboration de:
Sonia Bonel, Claire Collin, Emmanuel Debar, Louis-Klaus Dierckx, Pascal Bonel, Toussaint, Myriam Van Landuyt et Jean van Montfort

Credits photographiques:
Nicolas Bonel, Etienne Banquet, Paul Bussenin, Jean-Cyrus, Gerald Dhuyssen, Andréas Hüsener, Angel Hernandez, Gregory Korte, Soma Vederkoven, Klaus van Wyghem, David, Piromchai Watsavong, Daniel Wassenaar et Vito Provo.

Design réimprimé dans le cadre du projet AllerIAS

Le projet LIFE AllerIAS

Un projet, trois campagnes, trois objectifs

AllerIAS est un projet de communication qui vise à sensibiliser le secteur horticole à la problématique des plantes invasives, trois campagnes de sensibilisation seront conduites à travers la Belgique. Les objectifs sont tripartites :

1. Concluser les acteurs de la filière ornementale
2. Identifier les alternatives et les bonnes pratiques préventives
3. Encourager ces mêmes acteurs à les appliquer

Pour plus d'informations, consultez le site www.allerias.be

Le programme LIFE

Projet soutenu et cofinancé par le programme LIFE + de la Commission Européenne

LIFE (l'instrument financier pour l'environnement) est un programme à travers lequel l'Union Européenne cofinance des projets de protection de l'environnement et de conservation de la nature. C'est un outil financier très important pour les pays membres de l'Union. Depuis 1992, LIFE a cofinancé de nombreux projets pour une somme totale de 1,35 milliard d'euros.

Partenaires



Imprimé avec des encres végétales sur papier 100% recyclé

Des plantes dangereuses pour la biodiversité de nos régions

Introduites par l'homme dans de nouvelles régions, ces plantes y sont habituellement dépourvues d'ennemis naturels. Elles font preuve d'un dynamisme important et d'une très forte aptitude compétitive tant dans

les pièces d'eau artificielles que dans les zones humides naturelles. Souvent, elles forment des tapis denses en bordure ou à la surface des pièces d'eau où elles tendent à supplanter les autres espèces végétales. Ces tapis végétaux interceptent la lumière et réduisent la disponibilité en oxygène, ce qui conduit rapidement à la mort biologique des milieux aquatiques où elles se développent. Leur impact sur la faune aquatique (poissons, amphibiens, invertébrés, etc.) est considérable. Les plantes aquatiques invasives constituent en outre une gêne pour les activités nautiques, les systèmes d'irrigation, la pêche, etc.

Difficile de s'en débarrasser !

Une fois installées, il est très difficile de les éliminer. La province d'Anvers a estimé que la présence de plantes invasives multiplie par 10 les coûts d'entretien des voies d'eau.

Pourquoi ces plantes sont-elles utilisées en horticulture ?

Le développement des plantes aquatiques invasives est un phénomène récent en Europe occidentale, encore mal connu du milieu horticole et du grand public. Ces plantes sont souvent très belles et se développent facilement dans la plupart des pièces d'eau artificielles. Leur maintien ne requiert pas de savoir-faire particulier. On les retrouve fréquemment dans la plupart des catalogues de plantes aquatiques.

Ce dépliant vous apprendra à reconnaître les principales plantes aquatiques invasives d'Europe occidentale. Il vous présente également toute une série d'espèces alternatives parfaitement adaptées pour l'environnement. A vous de les promouvoir !

Agissez de manière responsable

DES PRATIQUES SIMPLES ET FACILES À METTRE EN ŒUVRE VOUS Y AIDENT

- ✓ Aménagez votre jardin aquatique à l'écart des cours d'eau ;
- ✓ N'introduisez pas de plantes aquatiques invasives dans vos pièces d'eau, mais choisissez parmi leurs alternatives ;
- ✓ Evitez de transférer de l'eau, des plantes ou des animaux d'une pièce d'eau à une autre ;
- ✓ Gardez les plantes aquatiques à croissance rapide sous votre contrôle ; maintenez les en pots, cela permet de limiter leur pouvoir de dispersion et facilite l'entretien de la pièce d'eau ;
- ✓ Ne vous débarrassez jamais de matériel végétal dans un cours d'eau ou une zone humide naturelle. Le produit de curage ou de fauche provenant d'une pièce d'eau ou d'un aquarium sera soigneusement composté ou mis en décharge ;
- ✓ Apprenez à reconnaître les principales plantes aquatiques invasives et partagez vos connaissances afin de lutter contre leur propagation.

© 2011 - Editeur responsable: Dirk Cuypers - Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles - Numéro de dépôt légal: D/2008/2196/31

HALTE À LA PROLIFÉRATION DES PLANTES AQUATIQUES INVASIVES !

BELGIQUE & RÉGIONS FRONTALIÈRES



Quelles espèces choisir pour l'aménagement des pièces d'eau et jardins aquatiques ?



Les mares et les bassins aménagés dans les jardins à l'image des paysages aquatiques naturels sont de véritables havres pour la biodiversité. On y retrouve souvent un savant mélange de plantes horticoles provenant des quatre coins de la planète. Certains de ces plantes sont toutefois loin d'être inoffensives...

Les plantes aquatiques invasives

Il s'agit d'espèces végétales aquatiques, non indigènes caractérisées par une vigueur et un taux de croissance exceptionnels. En été, leurs rameaux peuvent s'accroître de 20 cm par jour ! Elles sont dotées d'une grande capacité de dispersion et de régénération au départ de graines ou de fragments de plantes et tendent à envahir les zones humides naturelles.

Une importante capacité de dissémination

Les plantes aquatiques invasives peuvent s'échapper facilement des jardins lorsque les pièces d'eau où elles sont installées sont en contact avec une rivière ou une zone humide naturelle ou lorsque l'on se débarrasse dans la nature de leur produit de curage ou de fauche. Emportés par le courant, le vent ou les oiseaux, les graines et les fragments de plantes se dispersent sur de grandes distances et peuvent ainsi former de nouvelles populations.



Plantes semi-aquatiques (des marais)

Evitez d'introduire

	Balsamine de l'italyalyra (<i>Impatiens glandulifera</i>)		Spirée blanche (<i>Spiraea alba</i>)
 Période de floraison: juillet à octobre Hauteur: 250 cm		 Période de floraison: juin à septembre Hauteur: 200 cm	

La balsamine de l'italyalyra et la spirée blanche peuvent former des cordons et végétaux continus et long des cours d'eau et envahir les zones espèces végétales.

Plantes amphibies

Evitez d'introduire

	Hydrocotyle fausse-renouée (<i>Hydrocotyle ranunculoides</i>)		Justices (<i>Ludwigia grandiflora</i> et <i>L. pepioides</i>)
 Période de floraison: juin à août Hauteur: 15 cm		 Période de floraison: juin à septembre Hauteur: 20 cm	

Les justices et l'hydrocotyle fausse-renouée sont parmi les plantes aquatiques invasives les plus dommageables pour les zones humides d'eau douce.

Plantes oxygénantes

Evitez d'introduire

	Égétia (<i>Egeria densa</i>)		Myriophylle du Brésil (<i>Myriophyllum aquaticum</i>)
 Période de floraison: juin à septembre Hauteur: 80 cm		 Période de floraison: juin à août Hauteur: 15 cm	

Évitez aussi *Eubie sp.*, *Lagarosiphon major*, *Hydrilla verticillata* et *Codium contractum*.

Évitez aussi *Myriophyllum terrestre*, *Myriophyllum pruriens*, *Ceratophyllum demersum*.

Plantes flottantes

A utiliser avec discernement

	Bentrite d'eau (<i>Eichhornia crassipes</i>)		Laitue d'eau (<i>Pistia stratiotes</i>)
 Période de floraison: août à septembre Hauteur: 15 cm		 Période de floraison: juin à août Hauteur: 20 cm	

Soignées au gel, la bentrite d'eau (*Eichhornia crassipes*) et la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) présentent aujourd'hui un comportement envahissant même au sud de l'Europe. Un protocole qui pour éviter de généraliser au reste de l'Europe, assure un recensement du risque.

Et d'autres encore...

Lesolis (*Asclepias tuberosa*) et la renouée d'eau minuscule (*Lemma minor*) sont de minuscules plantes aquatiques qui peuvent pulluler à la surface des plans d'eau riches en nutriments. Leur introduction dans les plans d'eau est souvent involontaire et se produit suite au transport d'eau, de vase ou d'autres plantes aquatiques.

Choisissez plutôt

	Renaud-des-près (<i>Filipendula ulmaria</i>)		Salicaria commune (<i>Lythrum salicaria</i>)		Iris faux-acore (<i>Iris pseudacorus</i>)
 Période de floraison: juin à août Hauteur: 100 cm		 Période de floraison: juin à septembre Hauteur: 100 cm		 Période de floraison: mai à juin Hauteur: 100 cm	

Choisissez plutôt

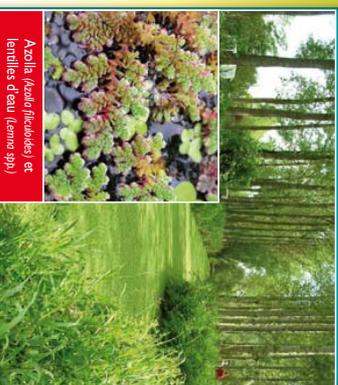
	Sagittaire (<i>Sagittaria sagittifolia</i>)		Renouée aquatique (<i>Ranunculus aquatilis</i>)		Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>)
 Période de floraison: juin à août Hauteur: 60 cm		 Période de floraison: mai à juillet Hauteur: 5 cm		 Période de floraison: avril à juin Hauteur: 40 cm	

Choisissez plutôt

	Rosaire luisant (<i>Ranuncoglossum luscum</i>)		Ceratophylle épineux (<i>Ceratophyllum demersum</i>)		Myriophylle en grappe (<i>Myriophyllum spicatum</i>)
 Période de floraison: juin à août Hauteur: 120 cm		 Période de floraison: juillet à septembre Hauteur: 120 cm		 Période de floraison: juin à août Hauteur: 80 cm	

Choisissez plutôt

	Nénuphar (<i>Nymphaea spp.</i>)		Poissonnet rampant (<i>Ranuncoglossum radens</i>)
 Période de floraison: juin à septembre Hauteur: 10 cm		 Période de floraison: juin à août Hauteur: 5 cm	



Asclépiade (Asclepias tuberosa) et renouée d'eau (*Lemma minor*)

D'autres plantes aquatiques non-indigènes sont susceptibles de développer un caractère envahissant. Il faut tout particulièrement se méfier des espèces qui sont à la fois résistantes au gel (rustiques) et dotées d'une vigueur importante.

Encore peu représentés sur le continent européen, l'oprin de Helms (*Cassiope helmsii*) est une plante aquatique originaire d'Australie qui a connaît un grand nombre d'échantillons et de mares en Royaume-Uni. Son développement entraine la disparition des populations de poissons et de truites. Son caractère envahissant est particulièrement marqué car elle se fragmente en minuscules têtes en touffes, l'on parle d'un "effet Helms".

Oprin de Helms
(*Cassiope helmsii*)